A R T S M A R T I A U X C O M P I E G N O I S
ENTRAINEMENTS:1, RUE ROUGET DE LISLE -60200 COMPIEGNE
Salle ROBIDA **Téléphone +Fax: 03.44.86.05.76**

APE : 926 CG
SIREN: 324.227.461
SIRET: 324 227 461 00021
URSSAF:602 70102987141
FFJDA: 24 60 183 0
FFKAMA:0600015
FFFCDA: 356

Partie 1 : Charte d'engagement de l'adhérent

Saison 2025–2026 – **La Partie 2** à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

Préambule – Code moral des Arts Martiaux

Par ma pratique des arts martiaux, je m'engage à incarner et respecter les valeurs fondamentales suivantes : Politesse • Courage • Sincérité • Honneur • Modestie • Respect • Contrôle de soi.

Engagements de tous les adhérents (majeurs et mineurs)

1. Je respecte le code moral, les valeurs du club et le règlement intérieur.
2. Je suis ponctuel: arrive 10 minutes avant le début du cours pour me changer. Les arrivées anticipées sont interdites.
3. J'attends la fin du cours précédent pour entrer dans le dojo.
4. Je porte une tenue propre et adaptée à ma discipline.
5. Je signe la feuille de présence à chaque séance (obligation de sécurité).
6. Trottinettes, vélos et engins roulants sont interdits dans l'enceinte du club. Un espace est prévu à l'extérieur.
7. Le téléphone portable est interdit pendant les cours, sauf urgence signalée à l'encadrant.
8. Tout comportement violent, harcèlement ou manquement au respect sera sanctionné.
9. Toute dégradation volontaire du matériel sera facturée à l'adhérent ou à son représentant légal.
10. Aucun adhérent ne peut accéder aux salles (dojo, gymnase, etc.) sans la présence d'un encadrant.
11. Toute personne non inscrite, n'ayant pas complété son dossier ni signé la feuille de présence, est exclue du tatami.
12. Le respect envers les encadrants, les membres du C.D., les bénévoles et les autres adhérents est une exigence fondamentale.

Engagements des parents (enfants mineurs)

13. Je dépose et récupère mon enfant à l'heure. Il reste sous ma responsabilité tant que le cours n'a pas commencé.
14. Mon enfant ne quitte jamais seul le club, sauf autorisation écrite et signée remise à l'inscription.
15. Mon enfant ne reste jamais seul dans les locaux en l'absence d'un encadrant.
16. Les parents ne peuvent pas assister aux cours, sauf pour les séances d'essai ou situation particulière signalée à l'avance.
17. L'usage du téléphone portable est interdit dans les espaces de pratique, y compris pour les accompagnateurs.
18. Je consulte régulièrement les informations transmises par le club (affichage, site, réseaux sociaux…).

Sanctions et responsabilités

Tout manquement grave, harcèlement ou dégradation volontaire entraîne une exclusion définitive sans remboursement.

Les frais de réparation sont à la charge de l'adhérent ou de son représentant légal.

L'encadrant est autorisé à exclure immédiatement du tatami toute personne n'ayant pas complété son inscription ou refusant de signer la feuille de présence.

A R T S M A R T I A U X C O M P I E G N O I S
ENTRAINEMENTS:1, RUE ROUGET DE LISLE -60200 COMPIEGNE
Salle ROBIDA Téléphone +Fax: 03.44.86.05.76

APE : 926 CG
SIREN: 324.227.461
SIRET: 324 227 461 00021
URSSAF:602 70102987141
FFJDA: 24 60 183 0
FFKAMA:0600015
FFFCDA: 356

Engagement de l'adhérent et du représentant légal

PARTIE 2 : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTIONAVEC VOTRE

CHARTE D'ENGAGEMENT SIGNEE

Je déclare avoir lu, compris et accepté l'intégralité de la présente charte.

Adhérent majeur :

Nom : .....

Discipline(s) : .....

Date :

Signature précédée de « Lu et approuvé » :

Adhérent mineur :

Nom et prénom : .....

Discipline(s) : .....

Date :

Nom et prénom du représentant légal : .....

Signature précédée de « Lu et approuvé » :